



Info STVH

le magazine du club de tir de Montgiscard

N°1 Novembre 2003



le mot du président



Chers amis tireurs,

lors de sa dernière réunion, le bureau a décidé d'éditer un magazine du club.

Pourrons paraître, dans ce bulletin, des informations diverses concernant la réglementation, les résultats des concours, des petites annonces (dans le respect de la réglementation et sous la responsabilité de l'annonceur), etc...

Vous pourrez faire passer vos articles au club house ou par internet à Alain Ségui qui s'est chargé de la création et de l'édition de ce bulletin.

La périodicité de ce magazine sera fonction de l'actualité. Dans ce premier numéro vous ferez connaissance avec les membres du bureau pour ceux qui ne les connaissent pas. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

Que le père Noël soit généreux avec vous tous.

*Le Président
Paul Gambelin*



Présentation du Bureau (ordre alphabétique)



Thierry ARCARI
Adj. Aménagement Stand



Manu AURÉ
Responsable Concours
Gros Calibre



Claude BONZOM
Co-président
Armes Anciennes



Paul CROUX
Responsable
Aménagement Stand



Claude DENJEAN
Responsable
Concours ISSF



Serge DE VIGUERIE
Secrétaire



Pascal FANECH
Adj. Intendance Concours



Jean-Paul FARGUES
Trésorier



Alain GAIARIN
Co-président
Armes Modernes



Paul GAMBELIN
Président



Joseph GRASSER
Adj. Aménagement Stand



Mathieu ROI
Adj. Intendance Concours



Jean-Marc SARRAIL
Adj. Intendance Concours



Alain SÉGUI
Adj. Intendance Concours
Communication Interne



Jean SOUCARRE
Adj. Aménagement Stand



Albert VICENS
Responsable
Intendance Concours

Sommaire

P 1

- Éditorial.
- Présentation du Bureau.

P 2

- Résultats Concours.
- Renouvellement des autorisations de détention.

Contact

Un article à proposer,
une critique (constructive),
une remarque,
ou un encouragement :

Alain Ségui
e-mail :
alasegui@numericable.fr

ARME DE POING				ARME D'ÉPAULE				COMBINÉ
357 Mag	9 Para	44 Mag	45 ACP	(+) 8 mm	(-) 8 mm	222/223	100 m > 5.56 mm	
EDELEIN 170	MOSEY 173	AURÉ 174	CORTIER 171	PÉREZ 190	PÉREZ 192	MOSEY 181	EDELEIN 167	AURÉ 512
CORTIER 168	AURÉ 155	CORTIER 173	THÉAS 158	DE VIGUERIE 185	MOSEY 178	AURÉ 180	ORDIONI 162	MOSEY 505
AURÉ 158	THÉAS 150	MOSEY 151	AURÉ 151	MOSEY 175	CAYSSAC 169	HILLER 177	PÉREZ 151	CORTIER 495
LEBLOND 153	BRUNNER 146	HERNANDEZ 142	CAYSSAC 146		SOULÈRES 124	SÉGUI 164	DE VIGUERIE 149	CAYSSAC 466
CAYSSAC 151	CAYSSAC 146	FIÉVET 135	MOSEY 142			SCORBIAC 153	SOUCARRE 124	HILLER 444
HILLER 149	MÉRINE 139	SCORBIAC 131	MÉRINE 130			CORTIER 151		SÉGUI 410
HERNANDEZ 146	SCORBIAC 123	SÉGUI 124	SÉGUI 122			MÉRINE 127		SCORBIAC 407
MOSEY 140	ALMUZARD 104	HILLER 118	SCORBIAC 74					MÉRINE 396
CHAURRAU 137	DE VIGUERIE 103		SOUCARRE 47					SOUCARRE 244
THÉAS 129	SÉGUI 101							
FARGUES 122	FARGUES 91							
MONTEIL 121	SOUCARRE 73							
MÉRINE 116	GRACIA 39							
LAROUDE 103								
BOUCHACOURT 99								
SÉGUI 95								
SÉRÈNE 52								
HERNANDEZ L. 18								



Le Samedi 25 octobre s'est déroulé, dans une ambiance conviviale, la seconde édition de notre concours Super Gros. Les tireurs STVH ont brillamment défendu nos couleurs face à des tireurs venus de différents clubs de la région. Le concours Super Gros est ouvert à toutes et tous et démontre, grâce à votre participation, que l'utilisation d'armes de Gros Calibres est pleinement justifiée pour la pratique de notre Sport. Nous vous tiendrons au courant de la date de notre prochain concours et comptons dès à présent sur votre participation.

Manuel Auré



Procédure : Acquisition/Renouvellement des Détentions

Adresser à M. Alain Gaiarin
Tél. : 05.61.81.11.12 après 20H
12 lotissement 'La Pradelle'
31450 Montgiscard



Une lettre de motivation qui précise :
Nombre d'armes concernées dans chaque cas de figure ci-dessous

Acquisition ou renouvellement 1ère ou 4ème catégorie

Joindre : Copie du carnet de tir correctement validé.
5 timbres au tarif 'lettre'

Dès réception de cette demande, une carte verte vous sera adressée. Après l'avoir **datée** et **signée**, vous la retournerez à M. Gaiarin qui, accompagnée de la copie du carnet de tir, l'enverra à la ligue. Après signature de son président, celle-ci la retournera au club qui vous l'adressera afin de vous permettre de la déposer à la gendarmerie ou au commissariat de votre domicile.

Pièces à joindre au commissariat/gendarmerie :

- Originaux d'autorisations de détention (pour les renouvellements)
 - Justificatif de coffre (facture d'achat ou attestation sur l'honneur)
 - Justificatif de domicile (facture EDF ou autre)
 - Photocopie de la licence de la saison en cours
 - Photocopie du carnet de tir
 - Photocopie d'une pièce d'identité
- Nota** : amenez les originaux pour authentifier les photocopies.

- *Un certificat médical "attestant que l'état de santé du demandeur n'est pas incompatible avec la détention de matériels tels que les armes et leurs munitions" (à titre d'info car ce décret n'est pas encore entériné).*

La préfecture traitera le dossier en environ deux mois. A l'issue de cette période, les gendarmes ou les policiers vous remettront l'original de l'autorisation de détention qui sera valable trois ans.

Dans le cas d'une acquisition, vous disposerez de deux mois pour acquérir l'arme.

La réglementation 'conseille fortement' d'engager la procédure de renouvellement trois mois avant la date de péremption de l'autorisation en cours.

Alain Gaiarin

